

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



12 AVR. 2016

Metz, le

N°502703 /DEF/EMZD Metz/D.AFM/B.SEU/NP



ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Le général de corps d'armée Jean-Louis PACCAGNINI,  
gouverneur militaire de Metz,  
officier général de zone de défense et de sécurité Est,  
commandant de zone Terre Nord-est,  
commandant des forces françaises  
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

Monsieur le directeur départemental des territoires de l'Oise.

OBJET : Noailles (60) – PLU.

REFERENCE : Lettre du 08/04/2016.

Par correspondance visée en référence, vous m'avez demandé de vous indiquer, afin de les porter à la connaissance du maire de Noailles les éléments visés à l'article R 121-1 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision de son PLU.

En réponse, j'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aucun immeuble militaire n'est implanté sur ce ban communal. Toutefois, ce dernier est grevé par les servitudes suivantes relevant de ma compétence :

- PT1 et PT2 – centre radioélectrique de Sainte-Geneviève – lieudit « La Maison Blanche » - décret du 17/11/1981,
- PT2 – faisceau hertzien de Sainte-Geneviève Maison Blanche à Belleuse Le Gros Chêne – décret du 24/11/1989,
- PT2 – liaison hertzienne Haramont à Neuville-Garnier – Mont-Florentin – décret du 16/06/1961,

gérées par la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de Metz - CS 70023 - 57044 Metz cedex 1

En conséquence, je ne souhaite pas être associé aux réunions du groupe de travail en charge de la révision de ce document d'urbanisme mais désire recevoir le projet arrêté, pour avis.

Par délégation,  
le lieutenant-colonel Eric FALLON  
chef de la division appui au fonctionnement du ministère

COPIES :  
COMBdD Creil  
USID Creil